



leo lagrange
FEDERATION

**PROCOLE D'ACCUEIL
COVID-19
LEO LAGRANGE MEDITERRANEE
Mission d'animation de La
Bouilladisse**

**Période d'effet :
A compter du 03/05/21**

Annexe règlement intérieur 2020/2021

UN ENGAGEMENT
ÉDUCATIF
AU COEUR
DES TERRITOIRES





Introduction :

Le ministère de l'éducation nationale et de la jeunesse a mis en place un nouveau protocole pour le fonctionnement des accueils collectifs de mineurs à compter du 03 mai 2021.

Le décret n° 2021-541 du 1er mai 2021 modifie le décret n° 2020-1310 du 29 octobre 2020, prescrivant les mesures générales nécessaires pour faire face à l'épidémie de covid-19 dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire. Durée des mesures: jusqu'à nouvel ordre. La situation sera régulièrement évaluée afin d'adapter le cas échéant le cadre d'organisation des activités.

Nous proposons le protocole suivant pour le fonctionnement de notre ACM à compter du 03/05/2021, prenant en compte les obligations et les recommandations du ministère.

L'application des mesures barrières et le nettoyage jouent un rôle essentiel dans la prévention du Covid-19 en permettant de réduire les sources de contamination et leur transmission. L'application de ces mesures est particulièrement importante. Les échanges avec les parents sont réorganisés pour respecter le principe de distanciation tout en préservant la qualité de l'accueil.

Ces mesures sont appliquées chaque jour et concernent les locaux, le matériel, l'alimentation, les activités et l'hygiène individuelle. Elles s'appliquent à l'ensemble des usagers : professionnels, parents et enfants.

Capacité d'accueil :

- 48 enfants de moins de 6 ans
- 40 enfants de plus de 6 ans

Encadrement :

Le nombre de personnes sera adapté aux besoins d'encadrement et toujours dans le respect de la réglementation habituelle y compris dans leur qualification.

- 1 directrice / 1 adjoint de direction
- 8/10 animateurs/trices

Les modalités d'accueil :

Les horaires sont inchangés

Organisation et utilisation des locaux :

	Mesures mises en place
Entrées et sorties	<p>L'accueil (arrivée et départ) des enfants se fera par les portails jaune et blanc (avenue I Gautier) afin d'éviter les croisements avec les familles et les enfants de la crèche.</p> <p>Les enfants seront réceptionnés par l'équipe d'encadrement et utiliseront les salles et cours distinctes pour les temps d'accueil.</p> <p>Maternelles I Gautier, Hameaux et extérieurs: enfants accueillis dans la maternelle (accueil portail blanc) entre 8h et 9h et entre 17h et 17h30.</p> <p>En dehors de ces horaires, accueil au portail jaune.</p> <p>Elémentaires Paul Eluard, Hameaux, extérieurs: enfants accueillis le matin et le soir au portail jaune.</p>
Salles d'activités	<p>1 groupe d'enfant /1 salle ou 1 espace délimité pour la journée.</p> <p>Les groupes seront ceux définis dans notre projet (maximum 16 personnes)</p> <p>Nous pourrons créer 2 groupes « Bambins » pour respecter ce seuil.</p> <p>Les moins de 6 ans :</p> <p>1^{er} étage Accueil de loisirs</p> <p>Hall maternelle + salle TV / Utilisation des cours extérieures / dortoir</p> <p>3 espaces différents pour 3 groupes</p> <p>Les plus de 6 ans :</p> <p>ALSH sous-sol, cour attenante et Salle ludothèque + cour Paul Eluard.</p> <p>2 espaces différents pour 2 groupes</p>
Mezzanine	Pas utilisée dans l'immédiat.
Dortoir maternelle	Nous utiliserons le dortoir de la maternelle pour la sieste des 3 - 4 ans.
Repas	<p>Déplacement par groupe constitué au restaurant scolaire</p> <p>Les enfants mangent dans le restaurant scolaire :</p> <p>1 service de 11h30 à 12h30 : la salle sera aménagée pour prendre en compte la distanciation de 2 m entre chaque table (les membres d'1 groupe constitué mangeront aux mêmes tables).</p> <p>Nous devons continuer à utiliser le restaurant scolaire de façon restreinte, mais les contraintes sanitaires sont moins strictes, aussi nous proposerons des roulements entre les groupes pour permettre à chacun de prendre au moins 2 fois par semaine un repas chaud. Les autres jours seront proposés repas froids ou Pique-Nique.</p> <p>Ils devront prévoir une gourde pour tous les jours.</p> <p>La distanciation de 2 m sera respectée entre chaque groupe.</p>

Mesures relatives au personnel :

	Mesures mises en place
Nombre	Le nombre de personnes sera adapté aux besoins d'encadrement et toujours dans le respect de la réglementation habituelle y compris dans leur qualification.
Equipements de protection individuels	<p>Le matériel est fourni par l'employeur</p> <ul style="list-style-type: none">• Port du masque de catégorie 1 obligatoire à l'intérieur, et à l'extérieur uniquement lorsque la distanciation n'est pas possible, et dans les files d'attente, foules...• Gants lorsqu'il faut apporter des soins aux enfants• Gel hydro alcoolique <p>Mise à disposition également des produits et gants afin d'effectuer la désinfection du matériel pédagogique quand cela sera nécessaire.</p>
Gestes barrières	<p>Le personnel respecte évidemment les gestes barrières :</p> <p>Respect des distanciations sociales d'au moins un mètre, 2 m si le masque doit être ôté (temps repas) ; les adultes ne mangeront pas à la même table que les enfants.</p>
Mesures d'hygiène obligatoires	<p>Le lavage de mains :</p> <ul style="list-style-type: none">• En arrivant et en partant du centre• Avant et après être allé aux toilettes• avant et après chaque repas• après s'être mouché, avoir toussé ou éternué
Formation du personnel	<p>Mise en place d'un temps de formation de l'équipe</p> <ul style="list-style-type: none">• Rappel à tout le personnel en amont des protocoles mis en place et des gestes barrières nécessaires à mettre en place.• Réflexion sur le sens pédagogique des activités possibles à organiser avec le respect des gestes barrières et s'appuyant sur l'expérience des vacances de printemps sur le site.
Vérification de la santé du personnel	<ul style="list-style-type: none">• Le personnel surveillera sa température tous les jours• Le personnel devra informer sa direction de tout signe suspect de contamination ou de maladie afin de pouvoir mettre en place les mesures de protection et de vérification nécessaire

Mesures relatives à l'accueil des enfants et activités :

	Mesures mises en place
Les équipements de protection pour les enfants	<ul style="list-style-type: none">• Tout mineur accueilli de classe élémentaire et plus porte un masque de protection de catégorie 1 à l'intérieur, et à l'extérieur uniquement lorsque la distanciation n'est pas possible, dans les files d'attente, foules... <p>(Il appartient aux responsables légaux de fournir des masques à leurs enfants).</p> <p>Le port du masque n'est pas obligatoire pour un mineur de moins de 6 ans (classe maternelle), sauf lorsqu'il présente des symptômes d'infection COVID-19 ; auquel cas, il est isolé, muni d'un masque adapté, dans l'attente de ses responsables légaux.</p>
Mesures d'hygiène obligatoires	<p>Le lavage de mains :</p> <ul style="list-style-type: none">• En arrivant et en partant du centre• Avant et après être allé aux toilettes• avant et après chaque repas• après s'être mouché, avoir toussé ou éternué
Activités et matériel	<p>Le programme d'activités proposé tient compte de la distanciation sociale et des gestes barrières.</p> <p>Les activités organisées respectent les règles précitées.</p> <p>Chaque activité proposée fait l'objet d'une évaluation préalable et d'une adaptation au regard de ces règles.</p> <p>Les activités seront organisées au sein de la structure (espaces intérieurs et extérieurs), dans une structure municipale (cour des écoles maternelle ou élémentaire), et à l'extérieur.</p> <p>Les activités sportives pourront se dérouler à l'intérieur.</p> <p>La désinfection du matériel pédagogique est effectuée quand cela sera nécessaire, si la période d'isolation de 24h n'est pas appliquée.</p>

Mesures relatives aux responsables légaux :

	Mesures mises en place
Accueil des responsables légaux	<p>Les responsables légaux ne pénètrent pas dans l'enceinte de la structure.</p> <p>Entrée maternelles : Portail jaune Côté Cour de 7h30 à 8h et de 17h30 à 18h30, Portail blanc maternelle IG de 8h à 9h et de 17h à 17h30.</p> <p>Entrée élémentaires : Portail jaune Côté Cour</p> <p>Recommandations communes à tous les accueils:</p> <p>En cas d'arrivée de plusieurs familles de manière concomitante, une distance sociale de 1 mètre entre les familles est respectée.</p> <p>En cas d'accès exceptionnel, ils doivent être munis de masques.</p>
Santé de leurs enfants	<p>Outre la surveillance de l'apparition de symptômes chez leur enfant, les parents seront invités à prendre sa température chaque matin avant le départ pour l'accueil. En cas de symptômes ou de fièvre (37,8°C), l'enfant ne doit pas prendre part à l'accueil et ne pourra y être accueilli.</p>
Informations et affichages	<p>Information des familles des nouvelles modalités de fonctionnement</p> <p>Affichage et respect des gestes barrières et de la distanciation sociale</p>
Gestion des inscriptions	<p>La gestion administrative et financière sera traitée en présentiel pour les nouveaux inscrits et dans le cas de remise de règlement espèces, CB ou CESU ; nous privilégierons le traitement en distanciel pour les renouvellements de dossiers, inscriptions et autres traitements administratifs, par téléphone, mails et dépôts de documents dans la boîte aux lettres.</p>

Nettoyage des locaux et des matériels :

	Mesures mises en place
Qui	Le personnel technique mairie
Fréquence du nettoyage des locaux	1 fois par jour
Produits utilisés	Les objets fréquemment touchés (poignées de portes, surfaces, sanitaires, sols, le cas échéant objets à vocation ludique ou pédagogique ...) seront désinfectés 1 fois par jour avec un produit virucide (produits d'entretien virucide (norme NF EN 14476 ou eau de javel diluée à 0,5 % de chlore actif [1 litre de javel à 2,6 % dans 4 litres d'eau froide]).
Nettoyage du matériel pédagogique	La désinfection du matériel est effectuée par l'équipe d'animation, ou mise en repos pendant 24 heures.
Aération des locaux	Les fenêtres extérieures seront ouvertes le plus fréquemment possible pour augmenter la circulation de l'air dans les salles et autres locaux occupés pendant la journée (au minimum quelques minutes toutes les heures).

Conduite à tenir lors d'une suspicion ou d'un cas avéré de covid-19

- Tout symptôme évocateur d'infection COVID-19 chez un enfant constaté par l'encadrement doit conduire à son isolement et au port d'un masque. En cas de doute sur les symptômes d'un enfant, une prise de température peut être réalisée par la personne chargée du suivi sanitaire au sein de l'accueil.

La survenue d'un cas confirmé déclaré parmi les enfants conduit à la suspension des activités du groupe de mineurs concerné dans les meilleurs délais et au plus tard le lendemain, pour une durée de 7 jours.

- Une information est aussi faite auprès de l'établissement scolaire fréquenté par le mineur.

- En cas de symptômes, les parents de l'enfant sont avertis et doivent venir le chercher.

- Le processus opérationnel de suivi et d'isolement des cas contacts sera ensuite mis en œuvre selon les prescriptions définies par les autorités sanitaires.

- Tout symptôme évocateur chez un encadrant ou une personne participant à l'accueil donne lieu à l'isolement de cette personne et à un retour à son domicile.

- La désinfection des salles et des matériels utilisés par le mineur ou l'encadrant devront être effectués selon les prescriptions qui seront définies par les autorités sanitaires.